



Bureau du conseil de gestion

Séance du 08 avril 2013

DELIBERATION N°007/2013

Motion concernant la demande de permis d'exploration et de recherches d'hydrocarbures au large des côtes espagnoles publiée dans un bulletin officiel de l'Etat espagnol

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L334-5, R334-33, 6°, R 334-34 et R 331-50 ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°201243-004 du 22 mai 2012, modifié, portant nomination des membres du conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées n°2012/06 du 15 mars 2012 portant délégations données au conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU le règlement intérieur du parc naturel marin, approuvé par le conseil d'administration de l'agence des aires marines protégées par délibération du 3 octobre 2012, notamment son article 11 ;
- VU la délibération du conseil de gestion du parc naturel marin n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau du conseil ;
- VU la publication dans un bulletin officiel de l'Etat espagnol d'une demande de permis d'exploration et de recherches d'hydrocarbures au large des côtes espagnoles en Méditerranée émanant d'une entreprise espagnole ;

CONSIDERANT que certaines zones prévues pour l'exploration sont situées à l'intérieur de la Zone Economique Exclusive française fixé par le décret du 12/12/12 (protection des ressources halieutiques)

CONSIDERANT que certaines zones prévues pour l'exploration sont situées en limite du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion

CONSIDERANT la motion proposée par la municipalité de Cadaquès et déjà votée également par le Conseil municipal de Collioure

Sur présentation du président, après en avoir délibéré

Article 1. Le bureau du conseil de gestion propose de voter la motion annexée ci-jointe pour exiger le refus de la demande d'exploration et de recherche d'hydrocarbure

✦

Vote sur cet avis :

Favorables : 13

Défavorables : 0

Abstention : 0

Le Président du conseil de gestion



Christian BOURQUIN

MOCIÓ
CADAQUÉS CONTRA ELS SONDEJOS SÍSMICS PER A LA
FUTURA PROSPECCIÓ D'HIDROCARBURS DAVANT DE
LA COSTA CATALANA, LA COSTA BRAVA, CAP DE CREUS
I CADAQUÉS

El grups municipals de CiU i ERC de Cadaqués presenten aquesta moció perquè sigui debatuda i aprovada en ple, i d'aquesta manera instar al govern espanyol a paralitzar els sondejos sísmics per localitzar bosses de petroli i gas natural a l'entorn de la Costa Brava, icloent per tant, Cap de Creus i Cadaqués.

MOCIÓ

A través del Butlletí Oficial de l'Estat (BOE) del dia 17 de gener, la Direcció General de Política Energètica i Mines del Ministeri d'Indústria, Turisme i Comerç va fer pública la sol·licitud de l'empresa Capricorn Spain S.L, filial espanyola de la multinacional escocesa Cairn Energy, de realitzar estudis de prospeccions sísmiques per la cerca d'hidrocarburs a la zona de la Costa Brava. Les citades prospeccions englobarien uns 11.500 quilòmetres quadrats en una àrea equivalent a les províncies de Girona i Barcelona juntes, i se situaria al Golf de Lleó, davant les costes de Catalunya i Balears, entre el Cap de Creus i Menorca. La sol·licitud es tradueix en 12 permisos per a la investigació de la possible existència de nous jaciments d'hidrocarburs.

El 22 de gener la Dependència d'Indústria i Energia de la Subdelegació del Govern a Girona publicà al Butlletí Oficial de la província un anunci pel qual es sotmetia a informació pública l'EIA (Estudi d'impacte ambiental) del projecte denominat "Campanya sísmica en àrees lliures del Golf de Lleó, davant les costes de Catalunya i les Balears" que caracteritza i avalua els potencials impactes ambientals de la realització dels treballs de la prospecció sísmica 2D a la Conca de València per a identificar nous jaciments d'hidrocarburs.

El citat estudi va ser objecte d'anàlisi i al·legacions per part del Consell Superior d'Investigacions Científiques (CSIC), del mateix govern de l'Estat, que destacà que presentava 3 dèficits molt importants:

- 1) el primer seria el fet de considerar que el projecte està fora de la legislació vital a la nova Política Marina de la Unió Europea i la Directiva Marc sobre Estratègies Marines ("Marine Strategy Framework Directive-MSFD", 2008/56/EC). La Política Marina Europea descansa sobre 2 pilars que el govern espanyol ha de prendre de referència: la Marine Strategy Framework Directive i la Recomanació sobre Polítiques marítimes integrades.

- 8
- 2) el segon seria el fet de no avaluar suficientment els aspectes transfronterers internacionals d'aquest projecte, en una àrea marítima que està, en part, en litigi entre Espanya i França, països que tenen una forma diferent de gestionar les seves aigües exclusives. Es considera necessari, doncs, que la EIA pugui ser jutjada per un organisme administratiu a escala europea i no nacional.
 - 3) El fet d'avaluar independentment les prospeccions de gas i petroli de les possibles extraccions a tot allò que es pugués donar en un futur. En el cas que se'ns presenta, l'exploració 2D pot desencadenar una altra campanya d'exploració 3D (amb efectes realment seriosos) i possiblement en una extracció de materials. No resulta lògic, segons el CSIC, estudiar això per separat a cada fase, sinó que tot hauria de ser objecte de planificació marítima des de l'inici.

Tanmateix, l'Àrea d'Indústria i Energia de la Subdelegació del govern a Girona en un informe datat el 21/01/2013, al·lega que:

- 1) Abans d'autoritzar qualsevol prospecció sísmica, es considera imprescindible que es coordini la generació de prospeccions similars en l'àmbit d'estudi, obligant a la integració dels mateixos amb la finalitat d'evitar nous estudis a la mateixa ubicació en períodes temporals diferents amb el consegüent increment d'efectes o impactes acumulatius.
- 2) És necessari incorporar la informació més recent generada pel Projecte Life-Indemares "Inventari i designació de la Xarxa Natura 2000 en àrees marines de l'Estat espanyol", sobretot respecte a l'exclusió de zones proposades com a futures LICs o ZEPAS de l'àmbit afectat per la campanya sísmica i per les espècies d'alt interès ecològic de la zona.
- 3) Caldria reduir la prospecció a les línies sísmiques al límit de la zona del canó del Cap de Creus, així com garantir una zona de taponament o de mitigació de la contaminació acústica provocada per la prospecció entre les zones excloses i les línies de sísmica proposades.
- 4) Caldria, allora, garantir l'estricta aplicació de les mesures protectores i correctores previstes a l'Estudi d'Impacte Ambiental per evitar danys irreversibles a cetacis i poblacions d'interès ecològic i pesquer. Tanmateix serà obligatori evitar la realització de la campanya sísmica els períodes de migració i reproducció d'aquestes espècies i preveure mecanismes d'aturada de la prospecció sísmica quan es detectin cetacis o grups de peixos d'interès ecològic o pesquer que poguessin patir danys fisiològics irreversibles.

Per altra banda, diverses organitzacions ecologistes han justificat els possibles danys de les prospeccions. L'organització ecologista Oceana, per exemple, va advertir que la citada tècnica prospectiva, que produiria un soroll eixordador, podria reduir les captures pesqueres un 50% en una zona protegida d'alt valor ecològic. Segons l'organització, a l'àrea designada, situada davant la Costa Brava, viuen nombroses espècies amenaçades i protegides que pateixen pèrdues auditives i fugen dels llocs

on es realitzen aquest tipus de proves. Espècies protegides, com balenes, dofins i tortugues, seran expulsades dels seus llocs de cria i alimentació i, en el pitjor dels casos, patiran danys en l'organisme o fins i tot podrien morir. Exposen, a més, que la zona d'explotació se situa al costat d'una àrea marina que estarà protegida dins del projecte Life+ Indomares, finançat pel propi Ministeri d'Agricultura, Alimentació i Medi Ambient, així com per la Comissió Europea. Asseguren que, encara que les explosions no es produiran dins d'aquesta zona, el so la creuarà i afectarà la vida marina, que alhora es veuria amenaçada per abocaments si es detectés que hi ha petroli.

Atès el que s'ha exposat anteriorment, considerem que les prospeccions sísmiques són el primer pas d'un seguit d'operacions destructives del medi marí. En el cas de trobar reserves i iniciar l'explotació dels recursos, els impactes es multiplicarien amb la conseqüent destrucció del subsòl i els seus hàbitats, la contaminació del mar i la generació de residus contaminants i molts d'ells cancerígens, a part de la possibilitat de que en un futur es produeixin vessaments accidentals de cru en el mar.

Es fa patent doncs l'important impacte tant de les actuacions inicials de prospecció com les que podrien tenir lloc en el futur en aquesta àrea i, per tant, a la zona de Cadaqués. Es tracta d'operacions que, com hem dit, afecten l'ecosistema marí de zones protegides com el Cap de Creus, però que també poden tenir una incidència negativa important en el turisme d'aquest part de Catalunya, on aquest sector representa la major font de riquesa i de subsistència dels seus habitants.

El projecte i els permisos de prospeccions aprovats pel Ministeri aposten per l'explotació, en part, de les energies contaminants, un pas enrere amb la voluntat, cada vegada més generalitzada i necessària, de construir un futur basat en l'utilització de les energies renovables on la lluita pel canvi climàtic i el manteniment del medi ambient i, per tant, de la salut humana, animal i vegetal, siguin una prioritat.

I com a poble de Cadaqués, amb una història de més de 1000 anys, on al llarg del temps hem sabut conservar millor que ningú el poble i el seu entorn, no podem acceptar unes prospeccions sísmiques. En el cas de que les citades prospeccions fossin possibles, al darrere vindrien les prospeccions d'hidrocarburs. ¿Creieu que a casa nostra deixarem que es malmeti l'equilibri mil·lenari que actualment es sustenta amb la cultura, medi ambient, turisme de qualitat i la nostra preuada identitat? No, mai. No permetrem que per satisfer interessos aliens perdem aquest equilibri que ens caracteritza, identifica i que ens fa autèntics.

Per tot això, es proposa al ple de l'Ajuntament de Cadaqués, l'adopció dels següents acords:

PRIMER - Mostrar el rebuig de l'Ajuntament de Cadaqués a l'atorgament dels permisos per a la realització de les prospeccions sísmiques per a la futura prospecció d'hidrocarburs davant de la costa catalana i concretament al Cap de Creus i Cadaqués.

SEGON- Instar a la revocació de les sol·licituds presentades i dels permisos donats, així com la consideració negativa de les sol·licituds futures del mateix caràcter.

TERCER- Comunciar el present acord a la Direcció General de Política Energètica i Mines del Ministeri d'Indústria, Turisme i Comerç de l'Estat espanyol.

El Portaveus dels grups municipals de ERC i CiU

- 1- Avant d'autoriser une quelconque prospection sismique, il considère comme essentiel pour coordonner la mise en œuvre d'enquêtes similaires dans le domaine des études, d'obliger leur intégration avec pour finalité d'en éviter de nouvelles au même endroit à des périodes différentes avec une augmentation des effets et des impacts cumulatifs.
- 2- Il est nécessaire d'ajouter l'information la plus récente générée par le projet Life Indemares « l'inventaire et la désignation des zones Natura 2000 dans les zones marines de l'Etat espagnol », en particulier en ce qui concerne l'exclusion des zones proposées comme les futures LICs ou ZEPAS zones affectées par la campagne sismique et pour les espèces de grand intérêt écologique de la zone.
- 3- Il faudrait réduire la prospection à des lignes sismiques à la limite de la zone du canyon du Cap de Creus et d'assurer une zone de tapotement ou d'atténuation de la pollution acoustique provoquée par la prospection entre les zones exclues et les lignes sismiques proposées.
- 4- Il faudrait maintenant garantir la stricte application des mesures de protection et de correction prévues dans l'étude d'impact écologique pour éviter des dommages irréversibles aux populations de cétacés et aux populations d'intérêt écologique pour la pêche.

Aussi il sera obligatoire d'éviter la réalisation de la campagne sismique pendant les périodes de migration et de reproduction de ces espèces et de prévoir des mécanismes d'arrêt de la prospection sismique quand on détectera des cétacés ou des bancs de poissons d'intérêt écologique ou pour la pêche car ils pourraient souffrir de dommages physiologiques irréversibles.

En revanche, différentes organisations écologistes ont évoqué les dangers potentiels des prospections.

L'organisation écologiste Océana, par exemple, a averti que la technique prospective mentionnée, qui produirait un bruit assourdissant, pourrait réduire les pêches de 50% dans une zone protégée de grand intérêt écologique.

Selon l'organisation, dans la zone désignée, située en face de la Costa Brava, vivent de nombreuses espèces menacées et protégées qui souffrent de perte d'audition et fuient les lieux où ces tests sont effectués ;

Des espèces protégées, comme les baleines, dauphins et tortues, seront expulsées de leurs lieux de vie et d'alimentation, et, dans le pire des cas, leur corps va subir des dommages et in fine pourraient mourir.

Ils exposent, en plus, que la zone d'exploitation se situe à côté d'une aire marine qui sera protégée dans le projet Life + Indemares financé par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, ainsi par la commission européenne.

Ils assurent que, bien que les explosions ne se produiront pas dans cette zone, le son augmentera et affectera la vie marine, qui serait menacée par les enfouissements si on découvre qu'il y a du pétrole.

Ainsi qu'il a été exposé antérieurement, nous considérons que les prospections sismiques sont le premier pas d'une suite d'opérations destructives du milieu marin.

Dans le cas où l'on trouverait des réserves et l'on commencerait l'exploitation des ressources, les impacts se multiplieraient avec la destruction conséquente du sous-sol et de ses habitats, la contamination de la mer et la génération de résidus contaminants dont nombre d'entre eux cancérigènes, de plus, dans futur, ils produiraient des rejets accidentels d'hydrocarbures en mer.

8.
1.

Motion Cadaquès contre les sondages sismiques pour la future prospection d'hydrocarbures en face de la Côte Catalane, la Costa Brava, Cap de Creus et Cadaquès

Les groupes municipaux de CIU et ERC de Cadaquès présentent cette motion pour qu'elle soit débattue et approuvée en « ple » et de cette manière demandent au gouvernement espagnol de bloquer les sondages sismiques pour localiser des poches de pétrole et de gaz naturel à proximité de la Costa Brava, incluant en particulier, Cap de Creus et Cadaquès.

MOTION

Au travers du bulletin officiel de l'Etat du 17 janvier, la direction générale de la politique énergétique et des mines du ministère de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce a rendu publique la demande de l'entreprise Capricorn Spain SL, filiale espagnole de la multinationale écossaise Cairn Energy, de réaliser des études de prospection sismique pour la recherche d'hydrocarbures dans la zone de la Costa Brava.

Les dites prospections engloberaient 11 500 km², soit une surface équivalente aux provinces de Gérone et Barcelone réunies, et se situeraient dans le Golfe du Lion, face aux côtes de Catalogne et des Baléares, entre le Cap de Creus et Minorque.

La demande se décline en 12 permis pour la recherche de l'existence potentielle de nouveaux gisements d'hydrocarbures.

Le 2 janvier, la direction de l'industrie et de l'énergie de la subdélégation du gouvernement à Gérone a publié dans le bulletin officiel de la province une annonce par laquelle elle soumettait une information publique l'EIA (Etude d'Impact Ecologique) du projet dénommé « Campagne sismique sur les zones libres du Golfe du Lion, face aux côtes de Catalogne et des Baléares » qui caractérise et évalue les probables impacts environnementaux de la réalisation des travaux de prospection sismique 2D du bassin de Valencia en vue d'identifier de nouveaux gisements d'hydrocarbures.

L'étude ci-dessus mentionnée a été analysée et des allégations faites par le conseil supérieur d'investigations scientifiques (CSIC), du même gouvernement de l'Etat, soulignent qu'elle présente trois inconvénients majeurs ;

- 1- Le premier serait le fait de considérer que le projet est en dehors de la législation nécessaire à la nouvelle politique marine de l'Union Européenne et à la directive Marc sur les stratégies marines (Marine Strategy Framework Directive – MSFD, 2008/56/EC). La politique marine européenne repose sur deux piliers que le gouvernement espagnol doit prendre pour références ; la Marine Strategy Framework Directive et la recommandation sur les politiques marines intégrées.
- 2- Le second serait le fait de ne pas évaluer suffisamment les aspects transfrontaliers internationaux de ce projet, dans une surface maritime en litige entre l'Espagne et la France, pays qui ont une forme de gestion différente de leurs eaux respectives. Nous considérons donc nécessaire que l'EIA puisse être jugée par un organisme administratif à échelle européenne et non nationale.
- 3- Le fait d'évaluer indépendamment les prospections de gaz et de pétrole des éventuelles extractions de tout ce qui pourrait survenir dans le futur. Dans le cas qui se présente, l'exploration 2D peut déverrouiller une autre campagne d'exploitation 3D (avec des effets réellement sérieux) et probablement une extraction de matériaux.

Encore, le bureau d'industrie et d'énergie de la subdélégation du gouvernement à Gérone dans une information datée du 21/01/2013 ajoute que :

8.
4.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2013

N°30 /2013

L'an deux mille treize, le dix huit mars à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de COLLIOURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel MOLY, Maire.

DATE DE CONVOCAION : 8 mars 2013.

PRESENTS : Michel MOLY, Maire – Roger FIX – Arlette LE MARCHAND, José SANCHEZ, Elise HAMEL-LAVOLTE, François BANYULS, Françoise PY, Adjoint – Janyne ASPERT, Hubert BATISTA, Jean Pierre BONAFOS, Robert BOUTET, Roger ESTEVE, Jérôme FAYOLLE, Robert FOURCADE, Philippe MABIT, Danielle TISNES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Valérie CREAMER (procuration à Françoise PY), Guy MONTARGES (procuration à Roger FIX) Robert RAMONE (procuration à Michel MOLY), Isabelle NOBLE-CROS, Sabine PEPIN, Roger RAYNAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise PY.

OBJET : MOTION CONTRE LES SONDAGES SISMIQUES POUR LA FUTURE PROSPECTION D'HYDROCARBURES EN FACE DE LA COTE CATALANE, LA COSTA BRAVA, CAP DE CREUS ET GADAQUES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au travers du bulletin officiel de l'Etat espagnol du 17 janvier dernier, la direction générale de la politique énergétique et des mines du ministère de l'industrie, du tourisme et du commerce a rendu publique la demande de l'entreprise Capricorn Spain SL, filiale espagnole de la multinationale Cairn Energy, de réaliser des études de prospection sismique pour la recherche d'hydrocarbures dans la zone de la Costa Brava.

Ces prospections engloberaient 11 500 km² soit une surface équivalente aux provinces de Gérone et de Barcelone réunies et se situeraient dans le Golfe du Lion, face aux côtes de Catalogne et des Baléares, entre le Cap de Creus et Minorque.

Différentes organisations écologistes ont évoqué les dangers potentiels de ces prospections tant au niveau environnemental que touristique.

En effet, l'impact lié au bruit pourrait réduire les prises de pêche de 50%. Des espèces comme les baleines, les dauphins et les tortues seraient menacées. Les impacts se multiplieraient suite à la destruction conséquente du sous-sol et de ses habitats, la contamination de la mer par la génération de résidus, dont nombre d'entre eux sont cancérigènes, ainsi que le risque de rejets accidentels d'hydrocarbures en mer.

Face à cette menace, les représentants élus de la ville de Cadaqués ont voté une motion.

Il est évident que l'impact majeur des prospections initiales pourrait se produire à l'avenir dans cette zone et par conséquent, dans la zone de Cadaquès. Ce genre d'opérations qui, comme nous l'avons dit, affecte l'écosystème marin des zones protégées comme le cap de Creus, peut également avoir une importante incidence négative sur le tourisme de cette partie de la Catalogne, où ce secteur représente la plus grande source de richesse et de subsistance de ses habitants.

Le projet et les permis approuvés par le ministère qui s'est engagé dans l'opération, en contre partie des énergies polluantes, à prendre du recul avec la volonté généralisée et nécessaire, de construire un avenir basé sur l'utilisation des énergies renouvelables avec la lutte pour le changement climatique et l'entretien de l'environnement et, par conséquent, que la santé humaine, animale et végétale soient une priorité.

Et comme la ville de Cadaquès, avec une histoire de plus de 1 000 ans, où au fil du temps on a su conserver mieux que personne le village et ses environs, nous ne pouvons accepter les prospections sismiques.

Au cas où les dites prospections seraient possibles, ensuite viendraient les prospections d'hydrocarbures.

Croyez-vous que chez nous, nous laisserons mettre à mal un équilibre millénaire qu'actuellement nous soutenons avec la culture, l'environnement, le tourisme de qualité et notre précieuse identité ?

Non, jamais.

Nous ne permettrons pas que pour satisfaire des intérêts extérieurs nous perdions cet équilibre qui nous caractérise, nous identifie et fait que nous sommes authentiques ;

Pour tout cela, il est proposé au PLÉ de la ville de Cadaquès, l'adoption des résolutions suivantes :

1 – montrer le rejet de la ville de Cadaquès à l'octroi des permis pour la réalisation des prospections sismiques pour la future prospection d'hydrocarbures en face de la Côte Catalane et concrètement au Cap de Creus et à Cadaquès.

2 – demande l'abrogation des demandes présentées et des permis accordés ainsi que l'examen négatif des futures demandes de même caractère.

3 – communiquer cette résolution à la direction générale de la politique énergétique et des mines du ministère de l'industrie, du tourisme et du commerce de l'Etat espagnol.

Les représentants des groupes municipaux de l'ERC et UIC

8
5.

Ils sont farouchement opposés à l'octroi des permis pour la réalisation de sondages sismiques pour la future prospection d'hydrocarbures en face de la côte Catalane, et concrètement du Cap de Creus à Cadaquès.

Ils demandent également l'abrogation des demandes présentées et des permis accordés. Plus que jamais ils ne veulent laisser mettre à mal un équilibre millénaire qu'ils soutiennent au travers de la culture, de l'environnement, d'un tourisme de qualité ainsi que la préservation de la précieuse identité de la commune.

Monsieur le Maire rappelle les liens et les similitudes qui rapprochent Collioure et Cadaquès : la culture, le patrimoine architectural, l'environnement, le tourisme et une identité forte ancrée dans le respect des traditions.

Il évoque les nuisances liées à ces futures prospections, qui risquent, compte tenu de la proximité de nos territoires, d'avoir des impacts non négligeables pour notre commune dont le rayonnement majeur passe par la culture, l'environnement et le tourisme.

Eu égard à ce qui précède, Monsieur le Maire propose d'adopter les résolutions suivantes :

- Les élus de la ville de Collioure soutiennent la ville de Cadaquès dans sa démarche visant à annuler la réalisation de sondages sismiques pour la future prospection d'hydrocarbures,
- Les élus de la ville de Collioure souhaitent la préservation des zones dont le fort potentiel économique est étroitement lié à l'environnement et au tourisme contre tout risque évident de pollution qui viendrait en souiller l'image.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Approuve la proposition de Monsieur le Maire et adopte les résolutions ci-dessus énoncées.

DIT QUE CETTE DELIBERATION SERA :

- Transmise à Mr le Sous-Préfet de CERET,
- Notifiée à Mr le Maire de Cadaquès
- Publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre figurent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire
Vice Président du Conseil Général
Michel MOLY



